



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gers

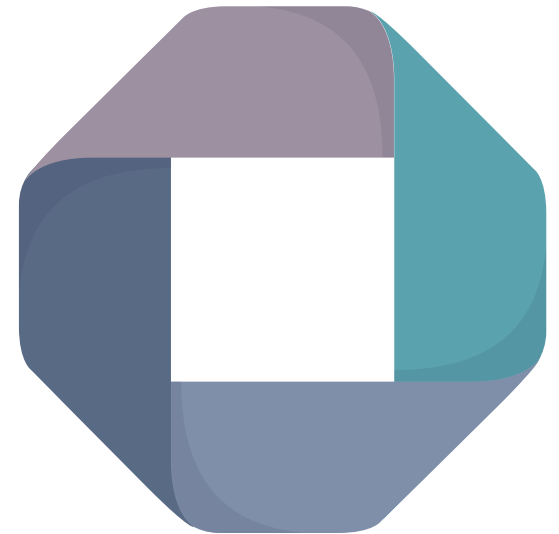


Réunion des directeurs

VENDREDI 30 AOÛT 2024



En introduction...





L'équipe de circonscription

Inspectrice

Sandrine GROSS

inspecteur-auch-nord@ac-toulouse.fr

06.43.14.86.19

Secrétaire de circonscription

Sandra MORO

ien32-auch-nord@ac-toulouse.fr

05.67.76.51.62

Conseillers pédagogiques

Audrey SAUBADU

audrey.saubadu@ac-toulouse.fr

05.67.76.51.59 ou 06.25.42.50.60

Xavier BOUSQUET

xavier.bousquet1@ac-toulouse.fr

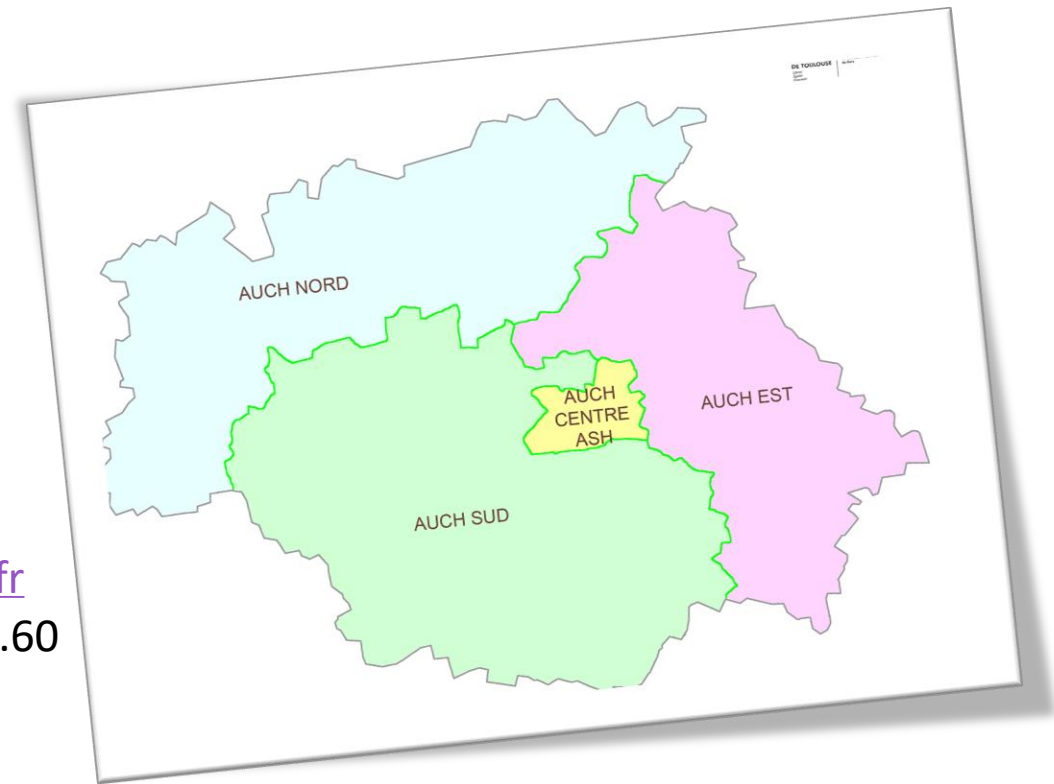
05.67.76.51.60 ou 06.30.04.13.63

ERUN sur Auch Nord et Auch Est

Gilles VERARDO

gilles.verardo@ac-toulouse.fr

05.67.76.51.71 ou 06.70.35.46.48



Directeur référent

Olivier Marc (directeur école Jean Jaurès à Auch)

Tel: 06.22.49.75.93

referentdirection32@ac-toulouse.fr



L'équipe de circonscription

Psychologues scolaires

Isabelle Pailloux RASED Cazaubon Eauze
06.82.11.28.53

rased.cazaubon@ac-toulouse.fr

Valérie Hennart RASED Nogaro Riscle
05.62.69.08.86 ou 06.87.08.10.88

rased.nogaro@ac-toulouse.fr

Isabelle Drouet-Pelletier RASED Condom
05.62.28.06.46 ou 07.84.25.66.11

rased.condom@ac-toulouse.fr

Maître RASED

Carole Dufrechou RASED Condom
05.62.28.06.46 ou 06.75.57.59.00

rased.condom@ac-toulouse.fr

Référents de scolarité

Laurent Gissot 06.26.70.46.28

referent32.condom@ac-toulouse.fr

En attente de nomination

referent32.fleurance@ac-toulouse.fr

Christine Boufaïm 06.03.99.57.49

referent32.nogaro@ac-toulouse.fr



L'équipe de circonscription

Responsable Harcèlement

Myriam ROSSELLE

05 67 76 51 74

harcelement32@ac-toulouse.fr

Protection de l'enfance

Florence FILHOL

05 67 76 51 77

ce.ia32-social-eleves@ac-toulouse.fr

D.R.H. de proximité

Florence MONDONGOU

05 67 76 51 22

Sorties scolaires

Lizzie TRAP

05 67 76 51 11

Conseillers pédagogiques départementaux

CPD Education musicale

Ariane BRAYER

056776 51 75

CPD Occitan

Thierry BAYLAC

05 67 76 51 67

CPD Langues

Stéphane TRUSSES

05 67 76 51 70

CPD Formation

Lucie BOUE

05 67 76 51 33

CPD maternelle/formation

Estelle AGOSTINI

05 67 76 51 25



Notre mode de communication

Horaires secrétariat

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45-12h 13h30-17h	7h45-12h 13h30-17h	7h45-12h	7h45-12h 13h30-17h	7h45-12h 13h30-16h30

Mode de communication

Administratif : secrétariat

Pédagogique : CPC

Situations élèves/familles/mairie : IEN



Réunions de directeurs

- Mardi 10 septembre
Secteur NOGARO
- Jeudi 12 septembre
Secteur CONDOM



Visites des écoles



Le portail pédagogique 1^{er} degré



Réseau des sites pédagogiques du 1er degré ▾

Académie de Toulouse ↗

DSDEN du Gers



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Portail pédagogique du Gers

Informer et accompagner les professeurs des écoles



Circos ▾

Péda. ▾

Direction ▾

Formations

SDEI



Arena



TV15



32 - Gers

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/prim32/>

N'hésitez pas à me faire part de vos remarques, de vos besoins ou à me faire parvenir des documents utiles à tous afin que je puisse les intégrer !

Tableau de bord de la direction

Avant la rentrée	La pré- rentrée	La rentrée	Les jours suivants	Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars Avril	Mai Juin	Tout au long de l'année
Absentéisme élèves	Climat scolaire	Elections	GEVASCO	Pôles ressources GASC	Réglement Intérieur				
Accident élève	CNR	ENT	Intervenants extérieurs	PPMS	SDEI				
AFFELNET	Conseil d'école	EPS	Laïcité	PPRE	Service civique				
Aide ONDE	DRH de proximité	Equipe éducative	Malette des parents	Projet EAC	Sorties scolaires				
APADHE	DSDEN	Fait établissement	Maternelle	Protection de l'enfance	Surveillance des élèves				
APC	DUER / RSST	Formation	Médecine scolaire	RASED	VIGIPIRATE				
Argent à l'école	EANA / EFIV	GASC	Modèles d'écrits	Registres obligatoires					
Assurance scolaire	Educonnect	Gestion enseignant	Opérations de passage						
CDOEA	EILE	Gestion AESH	pHARe						

Olivier MARC - Référent direction - Gers



Circulaire de rentrée

<https://eduscol.education.fr/document/60364/download>

« Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève au bord du chemin. »

Cette priorité se déclinera en quatre axes :

- La cohésion pour la progression de chacun : réactiver l'École comme ascenseur scolaire et social,
- La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation,
- La cohésion autour de l'École et de ses personnels,
- La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'école : construire dès à présent l'École du futur.

1 La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'École comme ascenseur scolaire et social

A l'école

- En mathématiques, appliquer une démarche autour du triptyque « manipuler, représenter, abstraire ».
- En français, renforcer la pratique de la lecture et de l'écrit.
- Poursuivre la formation en corrélation en académie en **maths** et en **français**.
- Mettre en place les **évaluations nationales** pour chaque niveau scolaire.

Au collège

- Mettre en place des **groupes de besoins en français et en mathématiques** en 6^e et en 5^e.
- Préparer à une évolution du diplôme national du brevet.
- Mettre en place les **évaluations nationales** pour chaque niveau scolaire (optionnel en 5^e et 2^e).
- Poursuivre le déploiement de la **découverte des métiers**.

Au lycée

- Mettre en œuvre la **réforme du lycée professionnel** pour tous les niveaux.
- Reconduire le **stage de 2nd** pour tous les élèves en voie générale et technologique.

2 La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation

- Poursuivre la **réévaluation des internats**, notamment des internats d'excellence ruraux.
- Ouvrir de nouvelles sections internationales systématiquement subordonnées à des critères de mixité sociale.
- Mettre en place le nouveau **dispositif Sports-études**.
- Prévoir la refonte de la carte de l'éducation prioritaire et poursuivre la politique d'ouverture sociale des établissements les plus favorisés.
- Expérimenter la mise en place de **poles d'appui à la scolarité**.
- Permettre à tous les élèves du 1^{er} degré de bénéficier d'actions d'**éducation artistique et culturelle**.
- Initier une réflexion sur la place de la culture générale, de l'histoire des arts et de la pratique théâtrale au collège.
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre tous les stéréotypes (principe de **égalité** ; nouveaux programmes d'**EMC** ; labellisation « **Classes et lycées engagés** » ; promotion de **l'égalité entre les filles et les garçons**).
- Généraliser les **cours d'empathie** dans le 1^{er} degré.
- Renforcer la **lutte contre le harcèlement**.

3 Ne laisser aucun élève sur le bord du chemin



3 La cohésion autour de l'École et de ses personnels

- Prévenir et agir pour **protéger tous les personnels de l'éducation nationale**.
- Créer une **force mobile scolaire au niveau national**.
- Poursuivre le déploiement de la formation continue en dehors du temps de face-à-face pédagogique.
- Poursuivre la dynamique du CNR éducation – **Notre École, l'école de tous**.

4 La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'École : construire dès à présent l'École du futur

- Usage raisonné du numérique**
 - Élaborer une stratégie de l'éducation nationale sur l'intelligence artificielle.
 - Limiter l'usage des outils numériques.
 - Expérimenter une « **pause numérique** » au collège.
 - Rendre obligatoire l'**attestation PIX pour tous les élèves de 6^e**.
 - Mieux former les élèves aux métiers du numérique.
- Protection de l'environnement et transition écologique**
 - Promouvoir des **ressources pédagogiques** à l'occasion des Semaines du développement durable et de l'engagement.
 - Déployer les **aires éducatives**.
- Préservation de la santé psychique et physique**
 - Renforcer les **compétences psychosociales des élèves**.
 - Révaloriser la santé scolaire.
 - Pérenniser la **pratique de brèves minutes d'activité physique quotidienne** dans le premier degré.
 - Renforcer l'**offre sportive dans le second degré**.



Plan de formation

ORGANISATION DES 18H D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES – 2023/2024

4 PROFILS D'ENSEIGNANTS

1. ENSEIGNANTS EN CONSTELLATION

- Désignés par IEN
- Pas d'inscription individuelle sur GAIA (inscription réalisée par le formateur)

2. ENSEIGNANTS EN EVALUATION D'ECOLE

- Désignés par IEN
- Inscription à faire sur GAIA
- Choisir un parcours français + un parcours maths

3. ENSEIGNANTS EN LAICITE

- Désignés par IEN
- Inscription à faire sur GAIA
- Choisir un parcours français + un parcours maths + parcours laïcité

4. LES AUTRES

- Inscription à faire sur GAIA
- Choisir un parcours français + un parcours maths + FORUM (2 forums de 3h au choix)

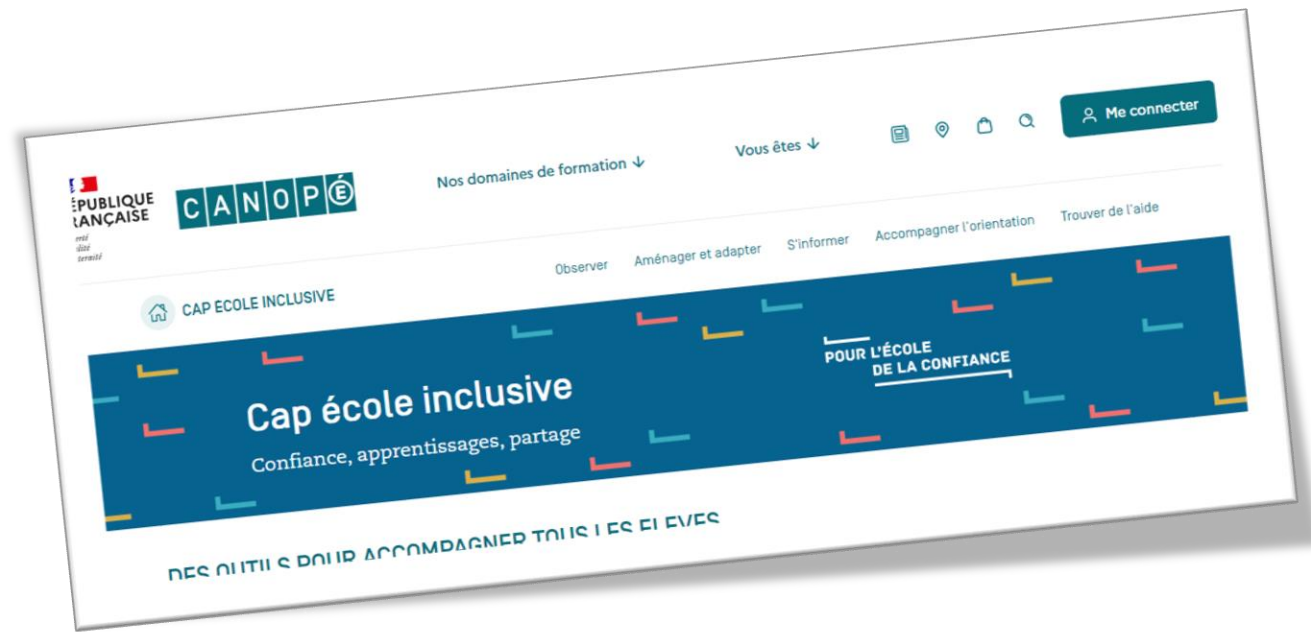




Objectifs

Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) le livret de parcours inclusif est une application numérique accessible, depuis un ordinateur, qui vise à faciliter :

- la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations ;
- la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique ;
- la formalisation de ces différents plans et projets ;
- la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.



<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>

Concernant votre école : accès par ARENA



INSCRIPTION OU CANDIDATURE PAR UN APPEL À PROJETS

Pour tous les projets subventionnés et les projets avec double inscription



Pour vous connecter à ADAGE :

- Ouvrez l'intranet académique (ARENA)
- Renseignez vos identifiant et mot de passe
- Choisissez le domaine « Scolarité du 1er degré »
- Cliquez sur « ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC » dans la rubrique « Application dédiée aux parcours éducatifs »



Rappel : ce protocole ne s'applique pas en école maternelle (la labellisation PHARE non plus) en raison du jeune âge des élèves qui fait qu'ils ne maîtrisent pas encore bien l'empathie. Une action différente doit être menée avec ce jeune public, Estelle Agostini peut les conseiller sur les ressources possibles à utiliser et les activités à mettre en place.

Protocole en cas de suspicion de harcèlement en milieu scolaire dans le premier degré

Niveau 1

Relation dégradée entre élèves

Signalée par la famille et/ou repérée à l'école et/ou remontée à la DSDEN *

Analyse et prise d'information sur la situation par le directeur d'école en lien avec les enseignants et l'équipe périscolaire

Gestion de conflits

Prise en charge par l'équipe pédagogique et éducative

Suspicion d'intimidation ou de harcèlement (surnoms, moqueries, mises à l'écart, rumeurs...) L'école informe l'IEN.

Violence physique ou brimades pénalisables L'école réalise un fait établissement (niv.2) pour signaler les faits à la DSDEN.

Analyse et traitement de la situation conduite par les professionnels de l'école en lien avec l'équipe ressource pHARe
- Protection de l'élève cible
- Mise en œuvre du programme pHARe et prise en charge de la situation par la méthode de la préoccupation partagée. Journalisation des actions menées. Lien avec l'IEN.
Ressources disponibles dans l'espace documentaire de l'application pHARe accessible via le portail ARENA

Entretiens avec l'élève cible (autant de temps que nécessaire et sur plusieurs semaines, si besoin) Consignation des éléments par écrit

Entretien avec la famille de l'élève cible et présentation des actions menées Consignation des éléments par écrit

Entretiens avec l'élève ou les élèves intimidateur(s) Consignation des éléments par écrit

Entretiens avec l'élève ou les élèves intimidateur(s) Consignation des éléments par écrit
Ne pas organiser une confrontation des parents de l'enfant cible avec ceux de l'élève ou des élèves intimidateurs.

Cohérence du cadre éducatif à l'intérieur de l'école en lien avec le périscolaire, la mairie Strict respect de la confidentialité

Action spécifique dans la ou les classe(s) concernée(s) ou auprès de l'ensemble de l'école et/ou de l'ALAE selon le degré de la situation

Niveau 2

Harcèlement avéré

ou si la situation ne s'améliore pas rapidement et n'est pas résolue :

L'école réalise un fait établissement (niv. 2) et met en œuvre le protocole national de prise en charge d'une situation de harcèlement en école.

L'IEN prévient le responsable départemental harcèlement de l'activation du niveau 2 du protocole.

Niveau 3

Dans les cas les plus graves avec échec des mesures précédentes

Une suspension de l'accès à l'école de l'intimidateur d'une durée maximale de 5 jours pourra être décidée par le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative et en concertation avec l'IEN.

Un changement d'école pourra être envisagé par le DASEN en cas de comportement intentionnel et répété, d'un harcèlement avéré et faisant peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves.

Responsable départementale de lutte contre le harcèlement scolaire:
Rosselle Myriam
harcelement32@ac-toulouse.fr

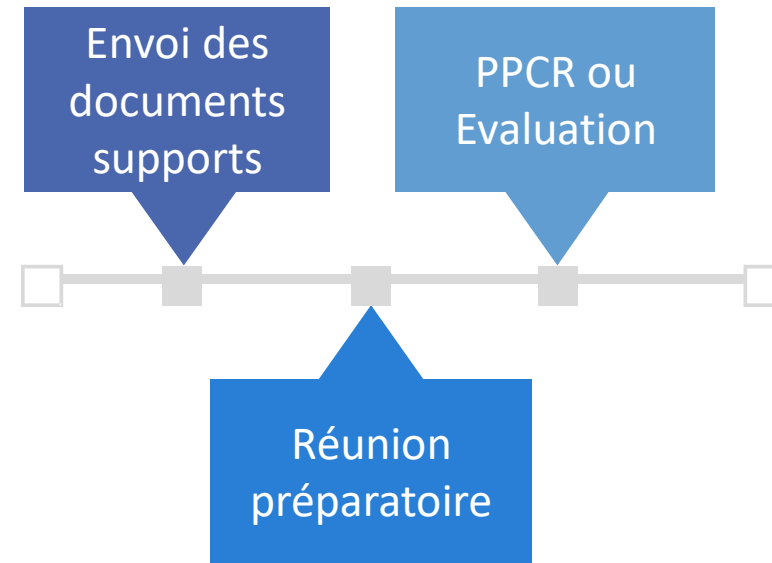
Membres de la cellule harcèlement:

Agostini Estelle
Filhol Florence
Jouas Florence
Lenaerts Dominique

Les référents du GERS

- Analyse collégiale des situations
- Traitement et suivi des situations en accompagnant les parents et les équipes
- Prévention
- Contribution à la formation des personnels et des élèves

- Toute alerte remontée à la DSDEN fera l'objet d'un suivi et d'un enregistrement sur la plateforme nationale STOP HARCELEMENT.





Des questions
???

Les usagers du LPI : <https://eduscol.education.fr/document/11969/download>



Merci!



Evaluations d'école

- Dates
- Envoi des documents en amont
- Modalités de fonctionnement